



DÉCLARATION CFDT « ENTRE ÉMOTION ET INTERROGATIONS »

M. le Président,

Ce CCE suit un événement majeur pour notre Société avec le décès de M. Serge DASSAULT, principal actionnaire et initiateur de choix stratégiques fondamentaux constituant le présent et conditionnant l'avenir.

La CFDT s'est souvent opposée à ses choix, notamment en matière sociale. Ce fut le cas lorsqu'il prit la décision de fermer l'établissement de Colomiers avec ses 1 300 salarié(e)s. Ce fut également le cas lorsqu'il avait décidé de revoir à la baisse la subvention des CE en la ramenant de 5 à 3 % de la masse salariale ; la CFDT a alors initié et soutenu avec succès un recours judiciaire dont bénéficient encore aujourd'hui les salariés. Ce fut encore le cas lors de l'important conflit de 2000 qui dura 11 semaines et apporta des avantages encore en vigueur.

Il aura quand même réussi certaines réductions majeures d'avantages sociaux comme la suppression de la Prime d'ancienneté des Cadres, malheureusement validée par la CGC, qui leur fait perdre aujourd'hui jusqu'à 18 % de complément de salaire.

Restant sur une note positive, nous rappellerons surtout son attachement à une Participation aux bénéficiaires dérogatoire au droit commun. La CFDT, seule pour l'ensemble du Personnel, a toujours négocié et signé les accords en vigueur. Ils ont permis de garantir un très haut niveau de Participation (et d'intéressement) là où, comme cette année, la règle légale ordinaire aboutissait à 0 €. La CFDT sera particulièrement attentive au maintien de cette « philosophie du partage » et au maintien des dispositifs historiques négociés et signés par la CFDT.

Plus généralement, nous conserverons de son action aux destinées de la Société la capacité de M. Serge DASSAULT à savoir déléguer autant qu'à poursuivre avec opiniâtreté l'aboutissement de nombreux programmes en faveur du civil comme du militaire. C'est sous sa présidence que les ventes Falcon ont décollé et que le programme Rafale a abouti à la livraison d'un nouvel avion de combat aux forces armées françaises.



A l'émotion succèdent les interrogations,

Patrimoniales en premier lieu car, si nous notons avec satisfaction que toutes les dispositions ont été prises pour assurer la stabilité de la gouvernance, nous conservons une crainte à terme. En effet, la Direction Générale a toujours mis en avant l'intérêt majeur que constituait le fait de n'avoir qu'un seul actionnaire majoritaire privilégiant le développement de la Société au détriment d'une valorisation à court terme. La CFDT partageait cette analyse mais ce qui fit notre force n'est-il pas une faiblesse quand l'actionnariat devient pluriel ? Même s'il reste encore familial ?

Industrielles et stratégiques ensuite car, en début d'année, vous nous avez présenté des Orientations stratégiques que la CFDT a jugé n'être qu'un recueil d'objectifs. Nous attendions de connaître « *les différentes actions, moyens matériels et humains, que vous comptez mettre en œuvre pour y parvenir. Que ce soit à moyen ou long terme* » (cf déclaration CFDT, CCE 15.05.18).

La dernière réunion de la Commission Economique du CCE nous a autant éclairé, interpellé qu'inquiété quant aux projets concernant les différents établissements.

Ainsi, les divers projets immobiliers concernant Argenteuil auront des conséquences directes ou indirectes sur les conditions de travail, la mobilité voire l'emploi des salariés de ce site. La DG souligne souvent le fait que le projet du nouveau bâtiment est initié par le syndicat majoritaire sur le site. Pour autant, ce séduisant parrainage social n'effacera pas les contraintes, parfois insurmontables, qui seront générées par l'éloignement géographique et qui peuvent provoquer des ruptures de contrat de travail. C'est pourquoi la CFDT, 2^{ème} organisation syndicale sur ce site s'y oppose. Nous préférons une modernisation du site sans conséquence pour les familles à un déménagement qui, par construction, ne permettra pas à 100% des salariés de suivre.

Par ailleurs, à Mérignac, vous avez vendu du rêve en promettant par exemple un parking de 1500 places qui semble se réduire désormais à 750 places. Cela pose clairement la question des mobilités et il faudra trouver des solutions satisfaisantes pour le Personnel.

Encore à Biarritz, les choix qui seront arrêtés peuvent impacter la prééminence de ce site en matière de composite.

Toutes ces questions relèvent de décisions stratégiques et le CCE doit en débattre pour vous donner son Avis formel.

Dans tous les cas, nous attirons très solennellement votre attention sur le fait que si, comme souvent, vous communiquez en interne sur ces sujets avant d'en informer formellement les CE concernés, vous seriez alors en situation légalement irrégulière ; avec toutes les conséquences que cela implique ...

En conclusion,

Monsieur le Président, vous nous confirmerez probablement la stabilité de la gouvernance autant que le bon déroulement du Plan de transformation au mieux des intérêts des salariés. Pour autant, nous souhaitons encore obtenir plus d'informations sur les deux programmes civils (6X et FNX) qui conditionnent l'avenir commercial, industriel et social de la Société.

Après les graves déconvenues du 5 X, la Société n'a plus le droit à l'erreur !

